

## Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

Marseille, le 20 décembre 2012

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE GESTION DE L'IREM D'AIX-MARSEILLE 20 décembre 2012

Présents :

BIRBA Stéphanie	Secrétariat IREM d'Aix-Marseille
BECKER Conrad	Directeur délégué de l'UFR Sciences pour le site de Luminy
BROGLIO Annie	Directrice adjointe de l'IREM
EGGER Bernard	Représentant de l'APMEP
MATHERON Yves	Représentant enseignement supérieur
MOUSSAVOU François	Représentant enseignement secondaire
NOE Laurent	IA-IPR Maths – DAFIP
PEYRON Laurence	IA-IPR Maths
VAUX Lionel	Directeur de l'IREM

Ordre du jour :

- Point sur les moyens attribués à l'IREM par AMU;
- Point sur les moyens attribués à l'IREM par le Rectorat ;
- Projets ;
- Statuts.

#### **1. Point sur les moyens de l'IREM attribués par A.M.U.**

L'IREM fonctionne chaque année avec les mêmes moyens en services AMU, soit 4 services de 192 heures, 3 services émanant du département Mathématiques et 1 du département informatique. Il n'y a pas de désengagement annoncé malgré les difficultés du département informatique cette

année. La situation est moins claire pour le département de Physique. Cependant, de temps en temps, un tuteur physicien participe à un stage Hippocampe-Maths.

M. Noé voudrait savoir combien de moyens a nécessité la formation ISN. M. Vaux répond que 90 heures ont été données sur les services de l'IREM.

## **2. Point sur les moyens de l'IREM attribués par le Rectorat.**

- a) La convention reste telle qu'elle était écrite soit 720 HSE avec une ouverture possible vers quelques crédits supplémentaires qui ne seraient pas inscrits dans la convention.
- b) Quel va être le moyen de paiement ?  
Les HSE sont considérées comme des heures devant élèves ce qui n'est pas le cas pour les actions de l'IREM où le public est un public d'enseignant. La nouvelle monnaie sera donc un « forfait d'ingénierie pédagogique », converti en euros.  
Ce forfait ne sera plus payé sur ASIE mais directement par la DAFIP.
- c) Concernant le montant, il n'existe plus de distinctions par le grade ; L'indemnité de formation est payable à tous les enseignants du secondaire et du supérieur au contraire des HSE. Par contre, la question se pose pour les PE car il semblerait que ce soit une autre monnaie.
- d) Pour les PE, il n'y a pas d'obstacle technique au paiement mais il faut dans ce cas déléguer des moyens sur un autre programme et prévoir la procédure de mise en paiement.

## **3. Projets**

- a) Des projets pour le primaire pourraient s'engager avec d'éventuels moyens de « l'innovation pédagogique ». M. Noé et Mme Peyron ont une volonté délibérée de trouver les moyens (par ex pour le LEA de Saint Charles). Il serait bien pour le prochain PAF qu'il y ait des projets dans l'enseignement primaire. M. Noé va donc se renseigner pour adjoindre des heures dans la convention, pour le premier degré.
- b) M. Noé demande quelles vont être les relations entre l'IREM et l'ESPE. M. Matheron propose de créer un dispositif expérimental pour accompagner les étudiants qui arrivent en L1. Créer par exemple un LEA. Mais les ESPE n'étant pas encore créées, le débat reste en suspens.

## **4. Statuts**

Le service de la vie institutionnelle de l'AMU entreprend un grand toilettage des statuts des composantes et services communs. L'IREM revoit donc ses statuts. Le Responsable des affaires générales de l'UFR Sciences ainsi que les membres du Conseil ont apporté quelques modifications (cf annexes statuts).